

MAIRIE DE KERFOURN**SEANCE DU 23 AVRIL 2013**

L'an deux mille treize le vingt trois avril à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Kerfourn s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Joël MARIVAIN, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal.....17/04/2013

Nombre de conseillers municipaux en exercice.....12

Nombre de conseillers municipaux présents.....08

PRESENTS : M. Joël MARIVAIN, Maire, Mme KERDAL, adjointe,
M. LE SANT, M. SAINT-JALMES, Mme CHEVEAU, M. Michel MARIVAIN, M. MORVAN, M. LE CORRONC

ABSENTS EXCUSES : Mme CHAMOT (donne pouvoir à Mme Kerdal) Mme JOSSE (donne pouvoir à Mme CHEVEAU), Mme COBIGO (donne pouvoir à M. LE CORRONC)

ABSENT : M. CHAPEL

Désigné secrétaire de séance : M

Conformément à l'article L 2121.25 du Code général des collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la précédente séance a été affiché à la porte de la mairie le 27 mars 2013.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

////////////////////////////////////

29-2013 : avis du conseil municipal sur la nouvelle composition du conseil communautaire de Pontivy Communauté

Dans le cadre de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010, modifiée par la loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012, le conseil communautaire de Pontivy Communauté, par délibération n°03-CC26.03.13, a fixé le nombre total de sièges au futur conseil communautaire issu des élections municipales de 2014 à **cinquante (50)** et repartit les sièges par commune comme suit :

Communes	Population municipale	Majoration de 10% <u>50 délégués</u>
<i>Pontivy</i>	13 765	15
<i>Noyal-pontivy</i>	3 726	4
<i>Cléguérec</i>	2 915	3
<i>Bréhan</i>	2 336	2
<i>Le Sourn</i>	2 018	2
<i>St Thuriau</i>	1 892	2
<i>Réguiny</i>	1 813	2
<i>Malguénac</i>	1 741	2
<i>Rohan</i>	1 653	2
<i>Crédin</i>	1 500	2
<i>Neulliac</i>	1 485	1
<i>Guern</i>	1 422	1
<i>Pleugriffet</i>	1 192	1
<i>Saint-Gonnery</i>	1 072	1
<i>Saint-Gérand</i>	1 025	1
<i>Radenac</i>	989	1
<i>Kerfourn</i>	823	1

municipal de se prononcer sur cette demande d'autorisation avant la clôture de l'enquête le 24 avril 2013.

Le projet s'inscrit dans le cadre de la demande déposée par la société SITA Ouest en vue d'exploiter une installation de stockage de déchets non dangereux, une unité de méthanisation, une unité de production de combustibles solides de récupération, une zone d'entreposage de balles de déchets filmés au sein d'un Ecopôle. La présence d'installations complémentaires dédiées au traitement et au stockage de déchets doit permettre d'optimiser le fonctionnement global du projet en favorisant leur valorisation matière, organique et énergétique à l'échelle de l'Ecopôle.

Les activités concernées sont les suivantes :

Une installation de stockage de déchets non dangereux et d'amiante liée autorisée pour une capacité maximale de 168 000 T/an

Une unité de valorisation du biogaz issu de la fermentation des déchets stockés afin de produire de l'électricité.

Des installations de transit et de tri de déchets industriels non dangereux et issus de collectes sélectives des déchets ménagers (50 000 T/an).

Une station de transit de déchets toxiques en quantité dispersée issus d'industrie (500 T/an)

Une installation de traitement mécano biologique de déchets issus d'industries agroalimentaire et des ordures ménagères résiduelles (35 000 T/an).

Une installation de broyage et de compostage de bois (20 000 T/an), déchets verts (20 000 T/an), boues urbaines et industrielles (12 000 T/an) et algues vertes.

Une activité de démantèlement de bateaux de plaisance hors d'usage

La demande de la société SITA Ouest porte sur l'autorisation d'exercer les activités existantes, d'augmenter la capacité de stockage de 27 000 T/an pour une durée d'exploitation jusqu'en 2027 par une élévation du dôme de l'aire de stockage et enfin de créer de nouvelles activités

Une unité de méthanisation permettant la production de biogaz par fermentation des déchets provenant du TMB et d'un digestat.

Une unité de production de combustibles solides de récupération à partir des refus de tri légers du TMB et des centres de tri extérieurs destinés aux cimenteries du grand ouest.

Une zone d'entreposage temporaire de balles de déchets ménagers filmés destinée à stocker les déchets en provenance d'unités de valorisation énergétiques dans l'attente d'une reprise par ces filières.

L'Ecopôle est doté d'une station d'épuration pour le traitement de lixiviats issus de la fermentation des déchets stockés. Les eaux issues du traitement sont valorisées par irrigation de taillis à très courte rotation. Les eaux de ruissellement recueillies sur la plate forme de broyage de bois et de compostage de déchets verts sont dirigées vers un débourbeur et un séparateur à hydrocarbure, avant d'être stockées. Les eaux collectées sont pour partie réinjectées dans le processus de compostage par

pour modifier le plan de circulation soit pour sécuriser l'espace public, soit lors de travaux de voirie ou de manifestations diverses. Nous informons le conseil que l'achat de quatre panneaux réversibles de déviation sera intégré dans le budget « panneaux de signalisation ».
Accord du conseil municipal.

D) Classement de la voirie communale

Suite à la délibération 55-2012 du 27 septembre 2012, nous avons transmis le 16 avril à la Sous-préfecture le nouveau décompte des linéaires, la nouvelle numérotation des voies et le nouveau plan viaire de la commune.

E) Abandon de domicile de M Ruiz

Nous avons sollicité un huissier pour constater l'abandon du domicile et formaliser l'état des lieux à la sortie. Nous devons établir cet état des lieux le 7 mai 2013 pour respecter la procédure. L'objectif initial est de nous permettre de relouer le plus rapidement possible le bien en facturant le nettoyage et les dégradations.

Le conseil sera sollicité pour autoriser le maire à émettre un titre dès que possible après réception d'un devis de remise en ordre du bien.

F) Rapport d'activité de l'espace multimédia

Ce document a été préparé par Laurence pour compléter notre dossier de subvention Leader.

2011 : initiation Word 6 personnes, initiation Excel 3 personnes, atelier photos 5 personnes, accès initiation internet 4 personnes

2012 : initiation Word 10 personnes, initiation Excel 2 personnes, atelier photos 7 personnes, initiation internet 5 personnes et atelier film 2 personnes

Les personnes qui utilisent le service sont essentiellement des personnes en retraite et venant principalement des communes de Noyal-Pontivy et de Saint Thuriau.

G) Réunion préparatoire à la refondation de l'école primaire

Suite à la réunion sur les rythmes biologiques proposés par l'Education Nationale et la CAF à Grand-Champs le 17 avril, une réflexion globale sur les temps de l'enfant s'impose. Nous devons préparer un questionnaire à soumettre aux parents pour évaluer les besoins et préparer notre projet éducatif et ses conséquences techniques et financières. Cette contrainte, nous devons en faire un atout pour l'attractivité de la commune. La commission doit se réunir en mai pour disposer des souhaits des parents et professeurs des écoles pour la fin de la scolarité 2012/2013.

Il est envisagé de demander aux communes de Guern et de Brech de nous transmettre leurs questionnaires. Ces deux communes adopteront la réforme à la rentrée 2013.

H) Projet Eoliennes

Michel MARIVAIN fait savoir au Conseil que l'association APB n'a pas obtenu l'aide juridictionnelle et que par conséquent l'association a jusqu'au 19 mai 2013 pour décider si elle

va devant le conseil d'Etat. Si l'action en justice continue il faut trouver la somme de 5000 € (1000 € de frais en 1^{ère} Instance, 1500 € pour l'appel et 2500 € pour les frais d'avocat pour le Conseil d'Etat).

I) Organisation du personnel à la Mairie

La nouvelle secrétaire de Mairie doit prendre ses fonctions au 1^{er} juillet au plus tard. Elle vient de l'Essonne où elle exerce au même poste dans une commune de 600 habitants.

Laëtitia BRIZOUAL intégrera la mairie de Noyal-Pontivy à compter du 1^{er} juin 2013. Son poste a été proposé à Laurence JEGONDAY qui est en période d'essai jusque fin juin. Elle nous fera alors savoir si elle souhaite rester à l'accueil de la Mairie.

Les citoyens devront faire part d'indulgence.

La séance est levée à 22H50

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
MARIVAIN Joël		COBIGO Françoise	Excusée
KERDAL Anne-Marie		CHAPEL Marc	Absent
CHAMOT Sarah	Excusée	JOSSE Sophie	Excusée
LE CORRONC Jean-Pierre		MARIVAIN Michel	
SAINT-JALMES Philippe		MORVAN Patrice	
LE SANT Jean-Paul		CHEVEAU Isabelle	